



## Centre de Recherche de Pédagogie Active Denis COUTROT



### Inscription pour la rentrée scolaire prochaine

*(Le processus d'inscription démarre au mois de novembre de l'année précédant l'année scolaire visée)*

#### **Vous désirez inscrire votre enfant À l'École Nouvelle d'Antony**

*Pour que votre enfant s'épanouisse dans l'école, il est essentiel que votre motivation corresponde vraiment à la conception de l'éducation et de l'évolution des enfants que l'École Nouvelle vous propose.*

#### **HISTORIQUE - DESCRIPTION**

##### **L'École Nouvelle d'Antony**

En 1967, l'École signe un contrat d'association avec l'État.

Cela lui permet de bénéficier de six postes de professeurs des écoles rémunérés par l'Éducation Nationale et d'une subvention communale payée par la municipalité d'Antony pour les enfants habitant Antony.

Le contrat d'association avec l'État engage l'École à tenir compte des instructions et programmes officiels et d'avoir un représentant de la mairie au conseil d'administration.

Le Centre de Recherches de Pédagogie Active emploie :

- Une bibliothécaire ;
- Un(e) intervenant(e) en musique ;
- Un(e) intervenante en anglais ;
- Deux A.S.E.M. (assistante maternelle) ;
- Des animateurs (5 à 7) pour les repas, les activités du midi, du soir et du mercredi et la sieste des petits ;
- Deux employés administratifs ;
- Deux personnes de service pour la restauration ;
- Une personne pour l'entretien et le gardiennage ;
- Trois personnes pour le ménage.

Les parents paient des frais de scolarité calculés proportionnellement à leurs revenus pour couvrir les dépenses non prises en charge par l'État et la Municipalité.

Marie Rist, fondatrice, a été Directrice de l'École jusqu'à son départ à la retraite en 1979. De 1979 à 1981, la direction a été assurée de façon collégiale par trois personnes. Depuis 1981, la direction a été confiée à un des enseignants.

Aujourd'hui, 175 enfants de 3 à 11 ans sont accueillis dans 7 classes, de la maternelle au CM2. Ces groupes sont organisés en trois cycles et sont composés d'enfants d'âges hétérogènes.

#### **ASPECT PEDAGOGIQUE**

##### **Coéducation École-Famille**

L'équipe pédagogique de l'École Nouvelle recherche une vraie co-éducation école-famille qui recueille l'adhésion profonde des parents aux pratiques pédagogiques de celle-ci. Ces pratiques ne sont pas figées ; elles évoluent sous l'impulsion de l'équipe pédagogique qui se forme et s'informe régulièrement.

##### **Projet pédagogique : Pour une mise en œuvre de la charte du CRPA**

*Une école où l'enfant ne fait pas ce qu'il veut, mais où il veut ce qu'il fait.*

**Roger Cousinet**

**L'objectif général de l'Éducation Nouvelle est de donner aux enfants l'envie d'être autonome et les moyens de le devenir. Pour atteindre cet objectif, l'École Nouvelle d'Antony est donc une école dans laquelle les enfants sont acteurs de leur formation.**

## Enfants

### Acteurs de leur formation :

La pédagogie nouvelle au lieu d'accorder la place centrale à l'enseignant, le charge de créer les conditions nécessaires pour que les enfants fassent leurs apprentissages et s'approprient les connaissances, les savoir-être, les savoir-faire. L'Éducation Nouvelle privilégie la compréhension, l'expérimentation, le savoir apprendre, le savoir-faire plutôt que l'accumulation de connaissances.

### Acteurs dans leurs projets.

La « pédagogie de projet » est indissociable d'une Éducation Nouvelle : elle amène les enfants à construire leur projet en fonction de leurs intérêts propres et ceux du groupe. Elle reconnaît aux enfants des droits et des devoirs et leur donne les moyens de les mettre en action : choisir, décider, entreprendre, aboutir, communiquer. Les apprentissages abordés par les enfants dans les projets diffèrent d'un enfant à un autre, d'un groupe à un autre ; ce sont des apprentissages sociaux liés à la vie et constituent un moyen privilégié d'acquérir les connaissances scolaires et académiques dans le cadre de la réalisation d'un projet.

### Acteurs dans la prise en charge matérielle et sociale de l'École :

Les questions de la vie sociale sont réglées par le Conseil de classe, d'école, où les enfants font l'apprentissage de la démocratie, apprennent à défendre leur point de vue, leurs droits, écouter et respecter ceux des autres, gérer les contradictions. Certaines des règles de vie sont issues de discussions entre enfants et enseignants. Ces règles font d'autant plus autorité qu'elles ont été élaborées en commun enfants-adultes.

## Moyens

À l'ENA, un certain nombre de moyens sont à privilégier : tous ceux qui contribuent à développer le plaisir d'apprendre, de découvrir, de réaliser seul ou avec d'autres :

- Le décroisement :
  - Ateliers décroisés mélangeant des enfants d'âges différents dans des activités culturelles, artistiques,
  - Des grands viennent lire des histoires aux petits, présentent leurs projets,
  - Le travail par cycle,
  - Des créations et présentations de spectacles par les enfants pour tous les élèves de l'école ;
- Travail en petits groupes pour des projets, des exposés... ;
- Tutorat entre les élèves pour s'aider dans certains apprentissages ;
- Contrat de travail individuel ;
- L'auto-correction ;
- L'utilisation du jeu et du matériel concret dans les apprentissages de la maternelle au CM2 ;
- Les classes extérieures ;
- Les fêtes ;
- Le conseil de classe : assemblée réunissant tous les enfants d'une classe, leur permettant de gérer des conflits et surtout de proposer des projets pour la classe ou l'école : organisation d'une fête, d'une sortie, aménager la classe autrement, faire des plantations. C'est dans cette instance que les enfants font l'apprentissage de la vie démocratique ;
- Le « quoi de neuf » qui réunit tous les enfants de la classe le matin pour un temps de discussion libre ;
- La bibliothèque, en plus de l'accès libre du centre documentaire, une bibliothécaire accueille régulièrement les enfants par ½ groupe dès la petite section de maternelle pour un travail autour du livre, d'un thème, de découverte de nouveautés, lecture de contes et d'histoires afin de favoriser la lecture plaisir. L'aide à la recherche documentaire est en lien avec le travail de projets collectifs et individuels en classe ;
- La musique : deux musiciens intervenants initient les enfants en ½ groupe dès la petite section de maternelle aux rythmes, à l'écoute d'œuvres classiques et contemporaines, découverte de musiques du monde, aux chansons, aux créations artistiques. Ils favorisent aussi l'expression du corps par la musique. En lien avec les classes, ils dynamisent les projets d'école, organisation de fêtes, spectacles.
- Les langues vivantes : dès la petite section de maternelle et jusqu'au CM2, une intervenante anglophone assure un enseignement de la langue anglaise par ½ groupe.

### Les contenus de l'enseignement :

L'ENA est un lieu où on apprend. Elle doit surtout être un lieu qui préserve la curiosité intellectuelle naturelle de chaque enfant. Durant la scolarité, les différents points du programme officiel sont tous traités mais dans un ordre et à un rythme qui peuvent être différents des écoles classiques.



Conformément aux instructions officielles, les notions fondamentales sont acquises en classe, il n'y a pas de devoir à la maison. A la notation traditionnelle, l'école préfère le dialogue pédagogique ce qui permet à l'élève de s'évaluer et de progresser dans la confiance. Même si les acquis ne sont pas tous quantifiables : savoir apprendre, se comporter dans un groupe, se prendre en charge, réfléchir, respecter autrui, s'estimer, exprimer sa personnalité, prendre du plaisir à connaître, critiquer, c'est l'équilibre entre tous les apprentissages qui caractérise l'éducation globale.

## ASPECT PRATIQUE

### Horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h à 16 h 15  
Mercredi : 9 h à 12 h

### Nota :

*Le soir, entre 16 h 15 et 16 h 30 min, l'utilisation du Centre de Loisirs (CLAE) est gratuite pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants à la sortie de l'école.*

### Déjeuner

La plupart des enfants déjeunent à l'École quatre jours par semaine en plusieurs services.

### Après la classe

Après 16 h 15 et jusqu'à 18 h 20, le Centre de Loisirs Associé à l'École, prend le relais de l'école.

### Classes extérieures dites « Classes vertes »

En fonction des projets de classe, les groupes sont amenés à partir plusieurs jours en classe extérieure dès la petite section de maternelle.

## MODALITES D'INSCRIPTION

### Critères d'inscription

La concordance des objectifs des familles avec ceux de la pédagogie nouvelle pratiquée à l'École est essentielle.

### Déroulement des inscriptions (à partir du mois de novembre) :

Demande de renseignements pour la rentrée scolaire suivante par téléphone au 01-43-50-13-83, les lundi, mardi, jeudi, vendredi entre 10 h et 12 h 30 ou envoyer un mail à [secretariat@ecolenouvelle.fr](mailto:secretariat@ecolenouvelle.fr).

Pour toute inscription, il est demandé aux parents d'assister, à une réunion d'information, puis de rencontrer la Direction de l'École dans le cadre d'un entretien individuel enfant, parents et direction, et enfin l'enfant vient passer deux journées à l'École, sauf pour les petites sections de maternelle.

Après concertation de l'équipe pédagogique, l'inscription définitive est adressée aux familles.

## ASPECT FINANCIER

### Cautions d'inscription

**200 €** pour le premier enfant.

**100 €** par enfant supplémentaire.

Ces sommes sont remboursées aux familles si l'enfant quitte l'École en fin d'année scolaire ou si la famille prévient l'École avant la date limite de réinscription ; elles restent acquises si l'enfant part en cours d'année ou après la date de réinscription.

### Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont calculés à partir des revenus déclarés par les familles au moment de l'inscription ou de la réinscription, en fonction du nombre de parts de chaque famille.

Le calcul des tarifs est fait à la rentrée après la remise de votre avis d'imposition et le montant exact pour chaque tranche est connu dans le courant du mois d'octobre. Sans indication de revenus, la famille sera classée dans la tranche la plus haute (QF L) des quotients familiaux.

**PETIT PRECIS PERMETTANT LE CALCUL DES FRAIS DE SCOLARITE (ANNEE N) :**

**A. RESSOURCES PERCUES EN (ANNEE N-1)**

1. Salaires (tels que mentionnés sur la déclaration annuelle de revenus établi à l'année N)
2. Ressources nettes (des professions non salariées, BIC et BNC)
3. Allocations Familiales (à faire ressortir à part obligatoirement)
4. Allocations et pensions diverses reçues
5. Toutes autres ressources (non liées à une activité professionnelle : revenus des capitaux mobiliers, aides familiales, bourses, paiement des scolarités par un tiers)
6. Avantages en nature (logement, nourriture, véhicule)

**TOTAL A (A1 à A6)**

**B. CHARGES PAYEES EN (ANNEE N-1)**

1. Impôt sur les revenus (tels que mentionnés sur la déclaration annuelle établi à l'année N) (non compris les impôts locaux)
2. Frais professionnels sur les revenus tels qu'ils apparaissent sur l'avis d'imposition établi à l'année N : 10% ou frais réels pour les professions non salariées
3. Frais de garde liés à l'activité professionnelle des parents, payés pour les enfants non scolarisés tels que mentionnés sur l'avis établi à l'année N (sauf personnel domestique)
4. Pensions alimentaires que vous versez telles que mentionnées sur l'avis établi à l'année N.

**TOTAL B (B1 à B4)**

**Nombre de parts (N) :**

Nombre d'enfants (y compris ceux nés jusqu'au 15 septembre de la rentrée scolaire) plus Nombre d'adultes du foyer = Nombre de parts (on ajoute ½ part pour un foyer monoparental et ½ part si la famille comporte un enfant handicapé reconnu par la MDPH)

**Calcul du quotient familial :**

**TOTAL A moins TOTAL B divisé par le nombre de parts = (A – B) / N = Quotient Familial (QF)**

**ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL (QF)		TARIF		
	Mini	Maxi	(Annuel)	(En 3 Fois)	(En 10 Fois)
A	De 1 €	4 353 €	543 €	181 €	54,3 €
B	4 354 €	5 287 €	774 €	258 €	77,4 €
C	5 288 €	6 352 €	1 035 €	345 €	103,5 €
D	6 353 €	7 417 €	1 299 €	433 €	129,9 €
E	7 418 €	8 470 €	1 578 €	526 €	157,8 €
F	8 471 €	9 978 €	1 839 €	613 €	183,9 €
G	9 979 €	11 597 €	2 187 €	729 €	218,7 €
H	11 598 €	13 562 €	2 448 €	816 €	244,8 €
I	13 563 €	15 840 €	2 778 €	926 €	277,8 €
J	15 841 €	18 646 €	3 156 €	1 052 €	315,6 €
K	18 647 €	21 760 €	3 444 €	1 148 €	344,4 €
L	Plus de 21 760 €		3 834 €	1 278 €	383,4 €
<b>Prix de la Restauration Scolaire</b>			<b>1 242 €</b>	<b>414 €</b>	<b>124,2 €</b>
<b>Qu de la Surveillance du Repas uniquement</b>			<b>588 €</b>	<b>196 €</b>	<b>58,8 €</b>
<b>Fournitures Pédagogiques</b>			<b>57 €</b>	<b>19 €</b>	<b>5,7 €</b>



## Centre de Recherche de Pédagogie Active Denis COUTROT



Pour les familles qui inscrivent plusieurs enfants à l'école, des remises sont accordées : 20 % pour le deuxième enfant, 30 % pour le troisième et la gratuité pour le quatrième.

Deux possibilités de règlement de la scolarité et de la demi-pension sont possibles :

- Par prélèvement automatique sur 10 mois (d'octobre à juillet).
- Par chèque en octobre, janvier et avril : un chèque en début de période scolaire (septembre à décembre, janvier à mars, avril à juillet).

### **Forfait par période (indivisible) pour le temps méridien (à ajouter aux frais de scolarité)**

- Repas du traiteur et surveillance : **414 €**
- Surveillance seule : **196 €**

### **Achat de matériel scolaire (à ajouter aux frais de scolarité)**

Une participation annuelle pour les fournitures pédagogiques (matériel scolaire) est demandée aux familles, soit **57 €**.

### **Accueil du matin**

Géré par le Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE) ; il est payant pour les enfants déposés au Centre de Loisirs entre 8 h et 8 h 45 ; gratuit ensuite jusqu'à l'ouverture de l'École (9 h).

### **Accueil du soir**

Géré par le Centre de Loisirs, il fonctionne de 16 h 15 à 18 h 20 ; il est gratuit entre 16 h 15 et 16 h 30 pour permettre aux familles de récupérer leur enfant après la classe (16 h 15).

### **Accueil du mercredi (2 créneaux)**

Géré par le Centre de Loisirs, il fonctionne de 12 h à 18 h 20 ; avec une possibilité de laisser l'enfant de 12 h à 13 h 30, puis entre 13 h 30 et 18 h 20. Il est gratuit entre 12 h et 12 h 15 pour permettre aux familles de récupérer leur enfant après la classe (12 h).

L'accueil du matin, du soir et du mercredi, fait l'objet d'une facturation à part ; le coût est fonction de la fréquentation de l'enfant ; un principe de remise est appliqué suivant le nombre d'unité consommées.

Le coût de l'heure d'accueil (unité) est compris entre de **2,55 €** (QF A) à **2,75 €** (QF L) sachant qu'un matin correspond à une unité, le soir à deux unités, le mercredi midi à deux unités et le mercredi après-midi à cinq unités.